

Procès-verbal

De la séance du Conseil Municipal

du 05 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Etaient présents : Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ ; Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Monique MONTAGNÉ ; Fabrice MOUTON ; François BARNIERS, Élodie JABMEAU AUCLAIR.

Etaient excusés :

Absents : Maïlys BORDENET ayant donné procuration à Jacques FONBAUSTIER ; Patricia MORIN ; Nathalie PRIN ayant donné procuration à Yoann GRASON.

Secrétaire de séance : Élodie JABMEAU AUCLAIR

Ordre du jour :

- Approbation PV du 20 mars 2025 ;
- Travaux sylvicoles en forêt communale ;
- Demande de subvention City Stade ;
- Devis travaux eau pluviale rue du Breuil ;
- Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement ;
- FAR 2026 ;
- Information lotissement ;
- Traversée du Village
- Divers.

Le Maire demande au Conseil de rajouter deux points à la réunion de conseil : demande de subvention des anciens combattants ainsi qu'une création de poste. Le CM accepte

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

- *Procès-verbal réunion du 20 mars 2025*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal 20 mars 2025. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Travaux sylvicoles en forêt communale (délibération n°2025-32 - approuvé à l'unanimité)*

Le 1er adjoint informe que des travaux sylvicoles doivent être faits en forêt communale pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- accepte le devis de l'Office Nationale des Forêts pour un montant de 18 050€ HT.

- *Demande de subvention City Stade (délibération 2025-33 – approuvé à l'unanimité)*

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux concernant la création d'un city-stade et agrès s'élève à 85 638€ HT comprenant la réfection du terrain et l'installation du city-stade.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- sollicite une demande de subvention au titre de la DETR 2024;
- accepte le plan de financement suivant :
 - DETR : 17 127€ (20%)
 - FAR : 7 657€ (8.94%)
 - FAR Sport : 7 657€ (8.94%)
 - CRST : 22 900€ (26.74%)
 - Fonds Propres : 30 297€ (35.38%)

- *Devis travaux eaux pluviales rue du Breuil (délibération 2025-34 – approuvée à l'unanimité)*

Le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes d'évacuation des eaux pluviales entraînant des inondations et des désagréments majeurs lors des périodes de fortes précipitations.

Le réseau situé rue du Breuil nécessite des travaux afin de réguler l'écoulement des eaux pluviales.

*Après délibération,
Le conseil municipal,*

- approuve les travaux à effectuer.
- retient le devis de l'entreprise PINAUD pour un montant de 3 720€ HT.

- *Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement (délibération 2025-35 – approuvée à l'unanimité)*

Monsieur Yoann GRASON présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

*Le Conseil Municipal,
Après délibération,*

- approuve le rapport annuel 2024 du service assainissement d'Ambrault.

- *Demande de subvention Anciens combattants d'Ambrault (délibération 2025-34 – approuvée à l'unanimité)*

Le Maire fait part au conseil municipal des difficultés financières de l'association des Anciens Combattants d'Ambrault ; qui œuvre toute l'année pour faire perdurer la mémoire de guerre,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- décide de verser une subvention de 300 € à l'association des Anciens combattants d'Ambrault ;

- *Création d'un emploi permanent (délibération 2025-36 – approuvée à l'unanimité)*

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- la création à compter du 7 septembre 2025 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenue de la surcharge du travail administratif.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- *FAR 2026*

Les demandes de subvention de far et de fonds d'adaptation au changement climatique pour 2025 ont été validées par le Département concernant les travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles.

Les demandes de subvention FAR 2026 doivent être déposées dès le 15 septembre. Il est proposé de présenter le projet de végétalisation de la cour d'école N°1.

- *Information lotissement*

Le Maire informe qu'une nouvelle signature est prévue pour la vente d'un lot au lotissement. Un autre terrain est en cours de négociation.

- *Traversée du village*

Une réunion est prévue mercredi 11 juin à 15h avec BIA GEO, Le Syndicat des Eaux de Liennet et le SDEI afin de faire le point de l'évolution du projet de la traversée du Village.

- *Divers*

- Le maire informe le CM que la demande de subvention sur fonds verts, pour la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école, n'a pas encore été étudiée. Une relance a été faite auprès de Mme La Sous-préfète afin d'appuyer le dossier ;
- Les travaux d'agrandissement du gymnase se poursuivent. La dalle va être coulée prochainement ;
- Le Maire informe que la commune d'Ambrault propose d'accueillir Darc au Pays le 16 août ;
- Le Maire informe du projet de construction d'une ligne haute tension entre Eguzon et Marmagne. Une présentation sera organisée par la préfecture à la salle des fêtes au mois de novembre ;
- Le Maire informe que le recensement sera effectué du 15 janvier au 14 février 2026 ;
- Le Maire informe que le cirque Bidon a accueilli près de 1000 personnes durant leur séjour à Ambrault et ont été satisfait de leur passage.
- J. FONBAUSTIER fait le bilan du conseil d'école qui a eu lieu le 03 juin, 99 enfants inscrits pour la rentrée scolaire 2025/2026, soit 4 en moins par rapport à l'année dernière. L'organisation a été revue dans l'éventualité qu'un poste soit supprimé. Le poste sera maintenu si 114 enfants rentreront en septembre 2025. Beaucoup de projets scolaires ont été mené au cours de l'année. La fête de l'école aura lieu le 20 juin ;
- J. FONBAUSTIER informe qu'une manifestation aura lieu le 21 juin à la carrière Chéret sur le thème de la nuit des forêts ;

Le Maire



Le secrétaire de séance

